

FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJETS DIVERS



Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000** dès la conception du projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site(s) Natura 2000 ?

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, ce formulaire simplifié fait office d'évaluation des incidences lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences approfondie doit être conduite ; **dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement.**

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur de projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Ou trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Lorsque le(s) site (s) Natura 2000 dispose(nt) d'un DOCOB validé, le pétitionnaire est invité à contacter l'animateur Natura 2000, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :Nom – Prénom : Commune de Faverges-Seythenex

Fonction :

Adresse : 98 rue de la République - 74210 FAVERGES

.....

Téléphone : 04.50.32.57.57 Fax :

Email :

Dénomination du projet : Projet de création de la route forestière du Solliet sur 3.700 m et d'une conduite d'adduction d'eau potable sur 2 760 m

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

☐ Décret n° 2010-365 du 9/04/10 (art. R 414-19 du code de l'environnement)☒ Arrêté préfectoral n° DDT-2010.1521 du 17/12/10☐ Arrêté préfectoral n° 2014237-0008 du 25/08/14Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site ? ☒ Oui☐ Non

Ce dernier pourra si nécessaire vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité de porteur de projet pour la réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000.

1 Description du projet**a. Nature du projet**Préciser le type de projet : Projet de création de la route forestière du Solliet sur 3.700 m et d'une conduite d'adduction d'eau potable sur 2 760 m**b. Localisation et cartographie**

Joindre un plan de localisation précis et finalisé du projet au 1/25 000° (emprises temporaires ou permanentes, stockage matériels et engins, accès, parking) et un plan descriptif de la zone concernée (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) concernée(s) : Faverges-SeythenexLieu-dit : Les Chaffauds, Solliet☒ En site(s) Natura 2000 : ZSC – ZPS – SIC ¹, rayer les mentions inutilesn° et nom du site : ZSC – ~~ZPS~~ – ~~SIC~~ FR8202002 - Partie orientale du Massif des Baugesn° et nom du site : ~~ZSC~~ – ZPS – ~~SIC~~ FR8212005 - Partie orientale du massif des Bauges

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC

¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation – ZPS : Zone de Protection Spéciale – SIC : Site d'Importance Communautaire

☐ Hors site(s) Natura 2000 ; à quelle distance ?
à.....(m ou km) du site n°
à.....(m ou km) du site n°
à.....(m ou km) du site n°

c.Étendue du projet

- Emprises au sol et/ou en paroi, temporaires et permanentes du projet : 37.000 m² (m² ou km²)
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- ☐ < 100 m² ☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
☐ 100 à 1 000 m² ☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur - largeur : 3.700 m - 10 m (m ou km)
Si plusieurs longueurs, préciser les différents linéaires :.....

- Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc.). Si oui, les décrire succinctement :.....

Coupes d'arbres et terrassement pour la création d'une route forestière.....
Mise en place d'ouvrages permanents pour le franchissement de cours d'eau.....
.....

d.Durée prévisible et période du projet :

- Projet : ☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (heures, jours)

- Période précise : (de tel jour à tel jour)

Et période (saison) en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- ☐ Printemps ☐ Eté ☒ Automne ☐ Hiver

- Fréquence (le cas échéant) :

- ☐ chaque année ☐ chaque semaine
☐ chaque mois ☒ autre (préciser): Ponctuel travaux prévus sur 2 ans

e.Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant sa phase active (exemple : débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Interventions éventuelles et ponctuelles sur la conduite d'adduction d'eau localisée sous la route forestière.....
.....

f.Budget

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante) :

- ☐ < 5 000 € ☐ de 5 000 à 20 000 €
☐ de 20 000 € à 50 000 € ☐ de 50 000 € à 100 000 €

☒ > à 100 000 €

2 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

a. Protections et statuts réglementaires

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| ☐ Réserve Naturelle | ☐ Espace Boisé Classé (EBC) |
| ☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) | ☐ Site inscrit |
| ☐ Parc National | ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection |
| ☐ Zone cœur | ☒ ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) |
| ☐ Aire d'adhésion | ☒ Parc naturel régional |
| ☐ Site classé | ☐ Espace Naturel Sensible (ENS) |
| ☐ Réserve Biologique Dirigée (RBD) | ☐ Zone humide |
| ☐ Réserve Biologique Intégrale (RBI) | |

b. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Aucun | ☐ Chasse | ☐ Cabanisation |
| ☐ Agriculture | ☐ Pêche | ☒ Sports et loisirs (sports motorisés, VTT, randonnée, escalade, sports aériens, sports d'eaux vives,...) |
| ☐ Pâturage / fauche | ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie,...) | |
| ☒ Sylviculture | ☐ Décharge sauvage | |

Commentaires : Projet en partie sur la forêt communale de Faverges (parcelles 119, 120, 121, 128) et sur des parcelles forestières privées

c. Milieux naturels et espèces

Fournir un extrait de la cartographie des habitats du Document d'Objectifs, au 1/25 000^e.

Renseignez les tableaux ci-après avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par le projet : données consultables dans le Document d'Objectifs et sur le site <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite>

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Voir planche photographique

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL	Intitulé des habitats d'intérêt communautaire	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	☐ pelouse ☐ pelouse semi-boisée ☐ lande ☐ garrigue, maquis ☐ autre :	
Milieux forestiers	☒ forêt de résineux ☒ forêt de feuillus ☒ forêt mixte ☐ autre :	L'habitat principalement impacté par la création de route est la hêtraie (9130-9150), sur 3,1 ha. On notera également la zone d'une pessière pure avec une trouée (cartographiée en hêtraie). L'habitat d'érablaie de ravin (9180) est également présent à la marge avec un état de conservation moyen dû au dépérissement des frêne et la présence de résineux, dont de la régénération de sapin pectiné.
Milieux rocheux	☐ falaise ☒ affleurement rocheux ☐ éboulis ☐ blocs ☐ autre :	De nombreux affleurement rocheux sont présents, notamment dans les zones pentues, au dessus du sentier existant (après la Grange Solliet)
Zones humides	☐ fossé, canal ☐ cours d'eau ☐ lac, étang ☐ tourbière ☐ gravière ☐ prairie humide ☒ autre : .Mares forestières	Des cours d'eau temporaires circulent dans le versant. Ils étaient à sec lors de notre passage en juin 2025. Une mare forestière en cours de comblement est présente et sera évitée par le tracé de la route. La route permettra un accès plus aisé et donc un entretien (curage léger). Il sera prévu de ne pas modifier l'écoulement de l'eau et l'alimentation de la mare afin de préserver son intégrité. Cela passera par la mise en place d'une fondation drainante (géogrid, matériaux drainants et drains) ou création de fossés pour capter les eaux, les rediriger vers un passage busé et les diffuser vers la mare à la sortie.
Autre type de milieux	☒ arbre(s) mort(s) debout(s) ☒ arbre(s) vivant(s) présentant une cavité, une fissure	<i>Le cas échéant, préciser le diamètre approximatif du(des) arbre(s) et si possible l'espèce(s) concernée(s) et/ou joindre une(des) photo(s).</i> <i>Cf. cartographie jointe</i>

ESPECES FAUNE ET FLORE :

Plantes				Cf. liste des espèces connues
Crustacés, Mollusques				
Insectes				
Poissons				
Amphibiens, Reptiles				

Oiseaux				
Mammifères terrestres				

3 Incidences du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Cocher les cases concernées :

- | | |
|---|--|
| ☐ Piétinement | ☒ Bruit |
| ☐ Erosion | ☐ Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique |
| ☒ Création de piste ou chemin | ☐ Pollution lumineuse |
| ☐ Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique | ☐ Déchets |
| ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | ☐ Introduction d'espèce non autochtone |
| ☒ Poussières, vibrations | ☐ Autres incidences (préciser)
..... |

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Ce projet de création de route implique l'abattage des arbres sur le tracé et le terrassement sur 4 m minimum. Les milieux impactés sont uniquement des milieux forestiers. Les milieux traversés sont majoritairement de la hêtraie (habitat d'intérêt communautaire 9130 et 9150). La surface impactée est faible, environ 3 ha, par rapport aux 6 225 ha d'hêtraie de l'Asperulo-Fagetum (9130) et aux 650 ha d'hêtraie calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion recensés sur l'ensemble du site Natura 2000.

Il en est de même pour les forêts de ravin (9180) : environ 1 600 m², soit 0,16 ha, seraient impactés par le projet, alors que 200 ha sont recensés sur l'ensemble du site Natura 2000. De plus, à cet endroit, la route à créer rejoint en partie une route préexistante, réduisant encore l'impact sur les milieux naturels.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

Pas de destruction d'espèces faunistiques et floristiques patrimoniales

Travaux à réaliser en dehors des périodes de nidification des oiseaux et de reproduction des chiroptères

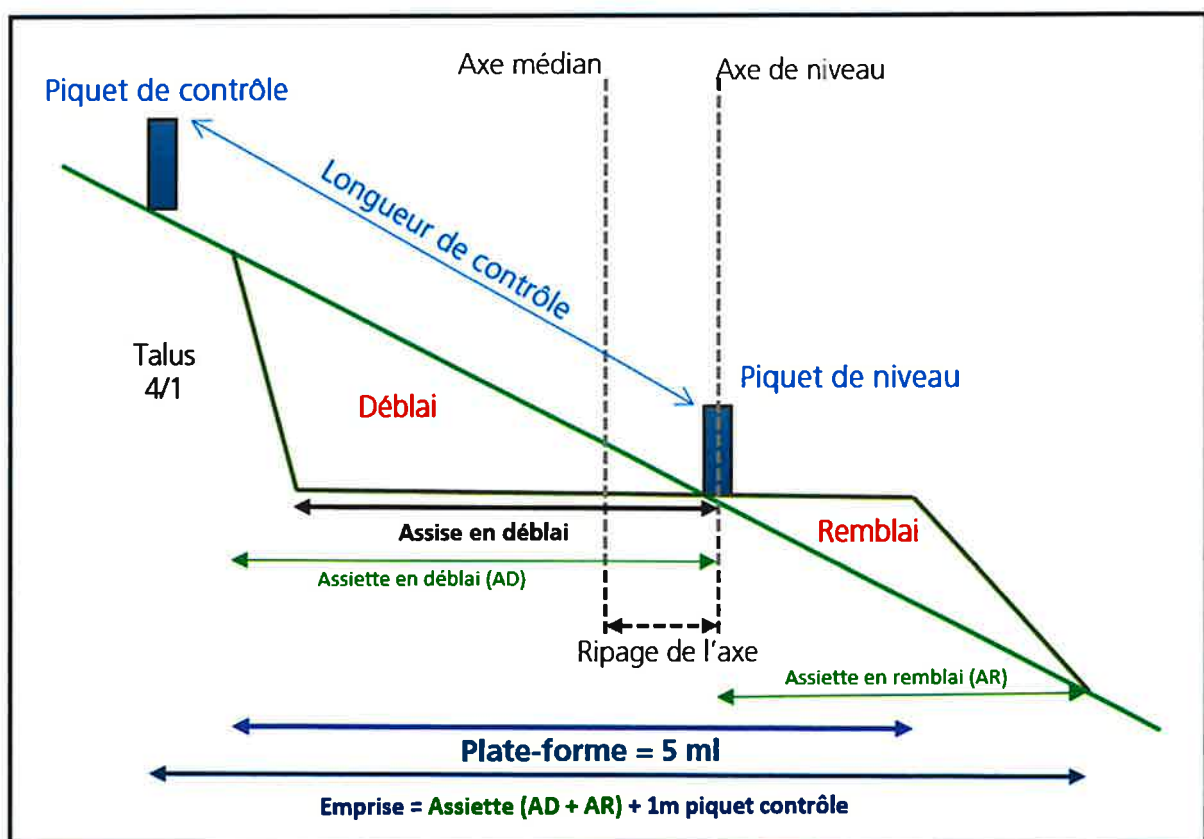
On évitera également les milieux propices à la reproduction des amphibiens (mares forestières).

Note sur la méthode expéditive

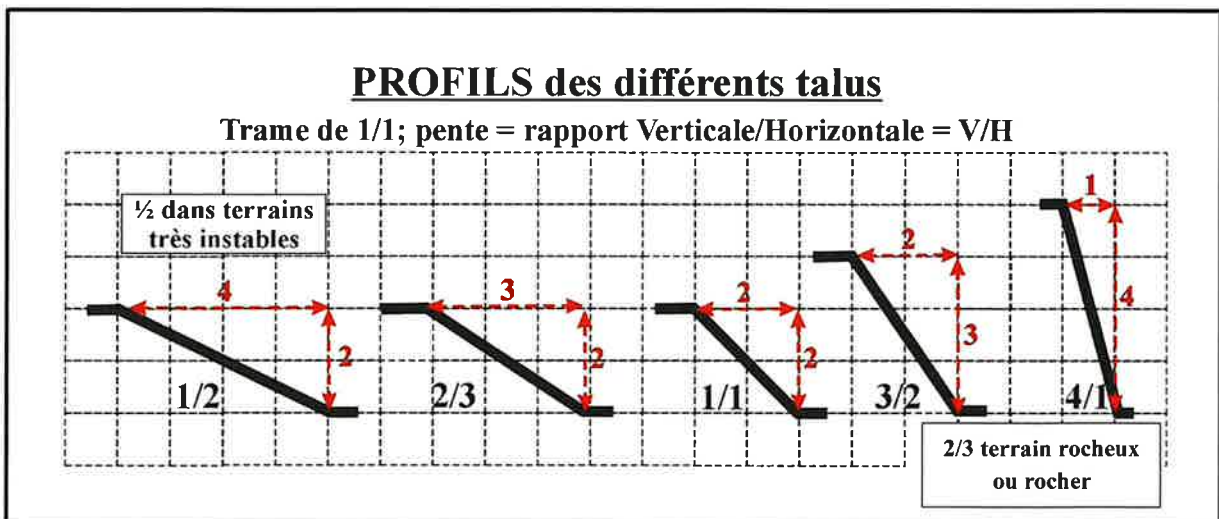
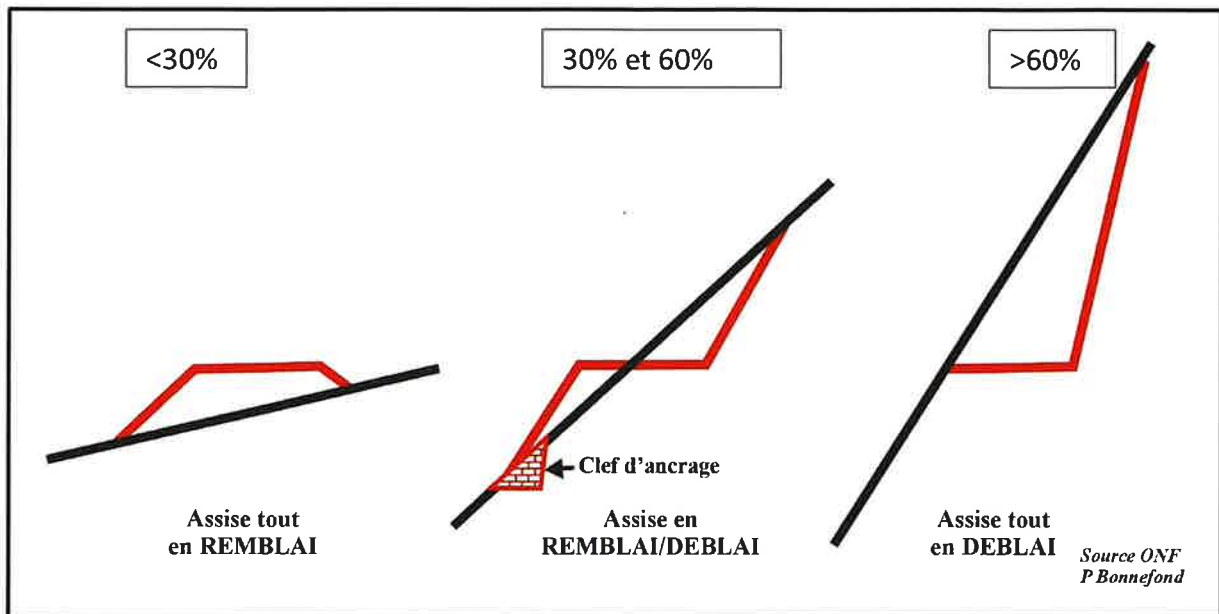
La méthode dite « expéditive », créée par le CERA FER (note technique n°19 Août 1971), est une méthode qui préconise en montagne la réutilisation à l'avancement en remblais des déblais extraits pour créer la plateforme de la route en réduisant au maximum les transports longitudinaux de matériaux.

On plante sur le profil en long du projet, à distance régulière (15 à 30m selon les variations du terrain), un piquet de niveau. On mesure à ce point la pente en travers amont du terrain, ce qui détermine un profil. En fonction de la largeur de la plateforme à obtenir, on détermine une largeur d'assise en déblai variable avec la pente en travers (ripage de l'axe), et donc une section de déblais. Jusqu'à une pente en travers de 60% les déblais sont directement réutilisés pour constituer l'assise en remblais complémentaire pour obtenir la largeur totale de la plateforme. Au-delà, l'assise est totalement en déblai. En multipliant la section à chaque piquet (ou à chaque profil) par une longueur « applicable » (demi-distance de part et d'autre), on obtient le volume global terrassé par section.

Cette méthode est connue et appliquée sur tout le territoire national en desserte forestière depuis des années.



Pour assurer une stabilité de la chaussée, plus la pente en travers est forte plus le ripage est important (plus l'assise en déblai est importante et l'assise en remblai faible). Dans les terrains avec très forte pente en travers (> 60 %), la plate-forme est implantée en totalité en déblai.



Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation,...) :

Dérangement possible des espèces inféodées aux milieux forestiers alentours mais limité à la période des travaux (programmés hors de la période de reproduction des espèces patrimoniales).

.....

.....

.....

.....

4 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Eléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures de prévention ou de réduction envisagées
<i>Exemple : destruction d'espèce</i>	<i>Risque de destruction d'une espèce végétale</i>	<i>Réduction de l'emprise au sol, déplacement du projet</i>
Coupe d'arbres et terrassement	Risque de destruction de gîtes à chiroptères et oiseaux	Evolution du tracé entre 2014 et 2021 Limitation de l'emprise au maximum Selection d'arbres à conserver à proximité de la route

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) site(s) Natura 2000 ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

Les surfaces impactées ne remettent pas en cause le maintien d'habitats d'intérêts communautaires ou prioritaires. L'impact du projet sera limité compte tenu des surfaces concernées.
Afin de limiter au maximum l'impact sur les espèces, les travaux seront réalisés à l'automne, en dehors des périodes de reproduction pour les amphibiens, les oiseaux et les chiroptères.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé (contenu précisé à l'article R 414-23 Code de l'Environnement). Ce dossier sera joint à la demande de réalisation du projet et remis au service instructeur.

Fait à : FAVERGES-SEYTHENEX.....

Le : 13/11/2025

Signature : Monsieur le Maire - Jacques DALEX



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie** :

DDT74 - Service Eau Environnement – Cellule Milieux Naturels Forêts et Cadre de Vie, 3 rue Paul Guiton – 74000 ANNECY
Tel : 04 56 20 90 30

- **Sur le site internet des services de l'Etat** : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite>

- Auprès de l'**animateur** du site Natura 2000